

FICHE PROJET
PROGRAMMATION

**Comité de programmation du 04.12.2017,
Programme Leader
CP n° 4-2017
Mende**

Intitulé du projet : « Aménagement et valorisation de sentiers de randonnée pédestre et VTT »

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de communes du Haut-Allier

Coordonnées :

1 quai du Langouyrou – 48300 LANGOGNE - 04 66 46 80 75

Partenaires projet :

Etablissement Public Loire, Conservatoire du Littoral, Office de Tourisme de Langogne Haut Allier, les communes riveraines du Grand Lac de Naussac, le Conseil Départemental de la Lozère, FFrandonnée, comité départemental de la Randonnée

Ce projet s'inscrit dans la fiche action n° 3

« Soutenir les initiatives locales favorisant un cadre de vie de qualité et durable »

Et dans l'objectif opérationnel

« Développer des activités autour de ce patrimoine environnemental »

Et dans le type d'opération

« Soutien à la promotion et la valorisation de l'image nature du territoire »

« Aménager et équiper des sites pour les activités de pleine nature (par exemple sentiers), créer des parcours d'interprétation nature et/ou patrimoine »

Description du projet :

Objectifs :

Réaliser des supports pour la valorisation des sentiers de petite randonnée sur l'ensemble du territoire de la CCHA.

Le Comité Départemental de la Randonnée a réalisé depuis maintenant 3 ans, la reconnaissance sur le terrain de plusieurs sentiers de petite randonnée (en boucle) sur le territoire de la CCHA.

Dans le cadre de la mise en valeur d'une première série de 13 itinéraires (1 / commune de La CCHA) il est prévu la création de Randofiches.

(Les sentiers de Promenade et Randonnée (PR®))

Les sentiers de Promenade et Randonnée proposent des circuits de quelques heures ou d'une journée maximum. Ils répondent ainsi à des besoins diversifiés : balades courtes adaptées aux familles, parcours de découverte thématique, entraînement aux GR®. Souvent créés en concertation avec les acteurs locaux (mairies, syndicats d'initiative, offices du tourisme, etc.), ils permettent de mieux découvrir le patrimoine local et départemental)

Contenu de l'action :

- **La sélection des itinéraires** sur la base d'une démarche qualité nationale : la labellisation FFRandonnée, expertise de terrain réalisée par le Comité Départemental de Randonnée.

Cette démarche qualité visant la labellisation nationale s'appuie sur trois grands principes garantissant sécurité, pérennité et continuité des itinéraires par l'aménagement de l'itinéraire par la signalétique.

- **Le recueil des données tronçon par tronçon** (repérage, géolocalisation de la trace et des données complémentaires, informations pratiques, patrimoine culturel et vernaculaire, photos, etc.) en vue de préparer la randofiche®.

- La mise en page reprenant la charte graphique nationale des topoguides de la FFRandonnée reconnue et appréciée de nombreux randonneurs.

- **La génération d'un fichier PDF** et son hébergement sur un serveur national, assurés grâce aux outils modernes et collaboratifs dont dispose le Comité Départemental dans le cadre du programme numérique FFRandonnée.

Pour les randonneurs, cette ambition se traduit par la volonté de rendre la pratique plus interactive en offrant un confort dans :

- La recherche et la préparation de son itinéraire (accès, services proposés dans les alentours, difficulté du circuit...)

- La pratique de l'itinéraire avec un tracé sécurisé et fiable

- La connaissance du milieu et du patrimoine avec des informations qualifiées à consulter en chemin

- **La mise à disposition d'un lien hypertexte unique par randofiche®** pour valoriser les itinéraires sur un nombre de sites touristiques non limité et aussi pouvoir comptabiliser le nombre de téléchargements journaliers (statistiques permettant ainsi de mesurer l'impact d'une campagne de communication, le taux de fréquentation de chaque itinéraire, etc.)

La possibilité de mettre à jour régulièrement et en temps réel les randofiches® sur tous les sites sur lesquels elles sont proposées au téléchargement, si l'itinéraire ou les informations pratiques étaient à modifier.

- **La valorisation nationale des itinéraires** sur le Portail Loisirs IGN (partenaire de la FFRandonnée) permettant une mise en avant de la destination sur un site national connu et reconnu de nombreux randonneurs. La randofiche® FFRandonnée, c'est aussi le choix de la meilleure qualité cartographique (fond IGN 1/25000°) avec intégration des droits I.G.N. permettant la diffusion des randofiches® sous le format numérique pour une durée de 2 ans.

- **Le balisage des itinéraires** selon la charte officielle du balisage et de la signalétique FFRP2006.

Résultats attendus :

- Proposer une offre de randonnée attrayante qui participe à la mobilité douce sur le territoire

- Diversifier, valoriser et rendre dynamique l'offre touristique

- Préserver et mettre en valeur les sites

- Obtenir un outil de communication accessible par tous et évolutif

De plus, **l'utilisation collective** du label FFRandonnée sur les supports de promotion (guide, fiche, panneau de départ...) constitue un outil de communication supplémentaire et efficace.

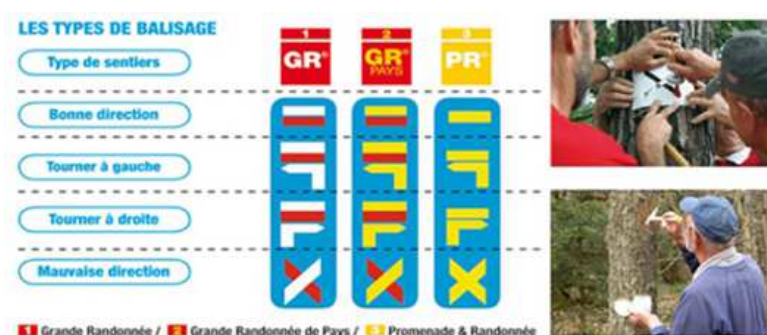
- Valoriser l'espace naturel
- Obtenir des itinéraires labélisés, ce qui permet une valorisation des territoires

L'attribution d'un label national, par une Fédération reconnue, **garantit** au randonneur ou au touriste la **qualité** des itinéraires proposés. Il représente à ce titre une plus-value incontestable en matière de promotion et de valorisation des territoires. La labellisation déclenche une insertion automatique du tracé sur les nouvelles cartes IGN au 1/25000, avec la mention PR le long du tracé.

L'itinéraire labellisé est enregistré dans le WebSIG fédéral.

- Aboutir à la mise en place de la charte Départementale du balisage sur l'ensemble des itinéraires et en conformité avec les attentes de la FFRandonnée pour :

- Assurer une offre de qualité vis-à-vis de la sécurité (pérennité foncière, garantie d'entretien et de gestion régulière)
- Proposer une offre accessible au plus grand nombre
- Présenter une vitrine des Espaces, Sites et Itinéraires les plus représentatifs du patrimoine départemental
- Limiter l'impact des activités sur le milieu naturel.



- Valoriser notre offre sur un site national de promotion multi-activités
Collaboratif, ouvert à tous et accessible gratuitement sur tout support (ordinateur, smartphone ou tablette) : depuis le 30 avril 2015, l'Espace Loisirs IGN fédère les différents acteurs du paysage touristique et sportif français. Ce portail multi-activités (randonnée pédestre, équitation, cyclotourisme, etc.) bénéficie de l'expertise cartographique de l'IGN et regroupe toutes les informations utiles pour s'adonner à des activités de plein air et partir à la découverte des territoires. Concrètement, il offre la possibilité aux professionnels et aux amateurs d'intégrer des parcours, de créer des communautés, de déposer, de partager et de télécharger des informations utiles : prcours, points d'intérêt, renseignements touristiques...

Lieu d'implantation :

L'action sera réalisée sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Allier
 1 Randofiche par commune

Exemple de rando-fiche attendu



Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant TTC en €	Co-financement	Montant en €	Taux
Communication	26 571,10	Conseil régional Occitanie	2 125,69	8 %
		Conseil départemental de la Lozère	2 125,69	8 %
		FEADER-Leader	17 005,50	64 %
		Autofinancement	5 314,22	20 %
Total	26 571,10	Total	26 571,10	100 %

Remarques du comité technique du 15.06.2017 :

Le GAL Terres de vie en Lozère a soutenu le projet « Animation grand lac de Naussac » porté par la CCHA. Ce projet comprend le financement du poste de Yann CHEYREZY. Ainsi, les membres du comité technique souhaitent savoir si le salarié qui est en charge du projet « Aménagement et valorisation de sentiers de randonnée pédestre et VTT » est cette même personne ?

Ce dossier a été instruit par le département de la Lozère au titre du « programme activités de pleine nature ». La subvention qui sera soumise au vote des élus sera de 2 125.69 €. Le Conseil départemental n'intervient pas sur toutes les dépenses. Les actions de communication ne sont pas éligibles, seul le matériel de balisage l'est (la dépense éligible est de 8 551,40 €). Le Conseil départemental de la Lozère a apporté une aide technique au porteur de projet pour la cartographie.

Le comité technique souhaite savoir si des portions des itinéraires passent sur des parcelles privées ? Si c'est le cas des autorisations de demande de passage sont-elles demandées et des conventions seront-elles réalisées ?

Le comité technique ajoute que les autorisations de passages et conventions sur des parcelles privées sont importantes pour ne pas mettre le projet en péril et pour pouvoir le pérenniser dans le temps. Le comité précise qu'il serait alors important d'avoir une liste propriétaires privés qui sont concernés et leur autorisation. Le Conseil départemental de la Lozère peut aider sur la recherche foncière et communiquer des modèles de convention de passage.

Le comité technique ajoute qu'il est important que les itinéraires soient entretenus. Il serait nécessaire que la Communauté de communes du Haut-Allier s'engage sur l'entretien des itinéraires avec un contrôle du balisage et un débroussaillage à minima une fois par an. Cet engagement permettra d'apporter des réponses aux remarques de

terrain signalées par Suricate (réseau de signalement des problèmes sur les itinéraires de randonnées) et de savoir auprès de qui s'adresser pour résoudre les problèmes.

Les membres présents aimeraient des précisions sur le contenu des Randofiches. Les fiches en téléchargement seront-elles gratuites ou payantes ?

De plus, le droit d'utilisation des Randofiches sur 2 ans est jugé insuffisant. Le comité technique demande à ce que le porteur de projet négocie une durée plus longue.

Le comité technique souhaite savoir qui va s'occuper du balisage VTT ? La charte départementale du balisage doit être respectée.

Le comité technique demande à ce que la Communauté de communes du Haut-Allier négocie avec le Comité départemental du tourisme de la Lozère pour qu'il fasse remonter ces offres (descriptif et tracé) sur son site Internet « Lozère-tourisme ».

La valorisation des itinéraires de randonnée est perçue par le comité technique comme un projet très intéressant et attractif pour le territoire.

Notation du comité technique :

Le comité technique note à hauteur de 20/20 pour le respect des indicateurs et à hauteur de 16.25/ 20 pour la cohérence du projet avec la stratégie du GAL.

Avis du comité technique :

Le comité technique donne un **avis favorable sous réserve** que les informations complémentaires soient apportées et, en particulier pour le droit de passage.

Evolution du projet suite aux remarques du comité technique :

La personne en charge du dossier :

Le salarié en charge du dossier n'est pas M. Yann CHEYREZY, animateur du projet Grand Lac de Naussac. Le suivi technique est conduit par Madame Christine CHABALIER, technicienne de la Communauté de communes du Haut-Allier et le suivi administratif est assuré par Madame Béatrice MARTIN, secrétaire.

Le soutien du Conseil départemental de la Lozère :

La Communauté de communes du Haut-Allier prend acte du montant de la subvention soumise au vote du Département de 2 126,25 €.

Les autorisations de passage :

Les PR sont exclusivement des chemins publics.

Des autorisations de passage sont néanmoins existantes pour 2 circuits VTT sur les 12 répertoriés sur le territoire.

L'entretien du sentier :

La Communauté de communes du Haut-Allier dispose d'une convention avec le Comité départemental de la randonnée et l'association des sentiers de Margeride pour le balisage et l'égoutage pour les sentiers pédestres.

L'intervention de l'office national des forêts est demandée par la Communauté de communes du Haut-Allier pour des travaux plus lourds.

Les rando fiches :

Ci-joint modèle de rando fiche « PR Bel Air » sur la commune de Saint Symphorien.

Le balisage :

C'est la Communauté de communes du Haut-Allier qui prend à sa charge le balisage VTT par le biais d'une prestation de service confiée au Comité départemental du cyclisme.

La communication :

La Communauté de communes du Haut-Allier émet un avis favorable quant à un rapprochement avec le Comité départemental du tourisme pour faire remonter ses offres sur le site Internet « Lozère Tourisme ».

Remarques du comité de programmation pour opportunité du 06.07.2017 :

Une technicienne de la Communauté de communes du Haut-Allier est venue présenter le projet. Elle précise qu'il n'y a pas de topo-guide sur la randonnée pédestre et VTT. Elle précise qu'actuellement, 12 circuits VTT sont présents sur une même carte. Celle-ci a été réalisée par la Fédération départementale du cyclisme. La fédération de cyclisme (Frédéric DELARSSE) est en train de parcourir les circuits pour savoir s'il est possible de les pratiquer avec un Vélo à Assistance Électrique (VAE).

Un membre demande si les circuits sont inscrits au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires de randonnée (PDESI) et qu'il pourrait être envisagé d'inscrire les circuits les plus importants. La technicienne de la Communauté de communes du Haut-Allier précise qu'elle va se renseigner sur l'inscription en PDESI. Elle ajoute que des circuits sont inscrits comme Petite Randonnées (PR).

Les membres trouvent que la démarche est intéressante et qu'il s'agit d'un beau projet. Il serait intéressant que d'autres territoires aient la même démarche.

Notation du comité de programmation pour opportunité :

Le comité de programmation note le projet à hauteur de 20/20 pour le respect des indicateurs et 16.25/20 pour la cohérence du projet par rapport à la stratégie du GAL Terres de vie en Lozère.

Avis du comité de programmation pour opportunité :

Le comité de programmation émet un avis d'opportunité favorable.

Evolution du projet suite au comité de programmation pour avis d'opportunité :

Plan de financement modifié :

Dépenses	Montant TTC en €	Co-financement	Montant en €	Taux
Communication	26 571,10	Conseil départemental de la Lozère	4 275,70	16,09 %
		Autofinancement public appelant du FEADER	2 883,15	10,85 %
		FEADER-Leader	14 098,03	53,06 %
		Autofinancement	5 314,22	20 %
Total	26 571,10	Total	26 571,10	100 %

Annexe 1 : Grille de sélection

Grille d'analyse et de sélection des projets présentés sur le LEADER - Fiche action 3

" Aménagement et valorisation de sentiers de randonnée pédestre et VTT "

Communauté de communes du Haut-Allier

Respect des indicateurs (0 ou 10)

Indicateurs de la fiche action		Notation		Remarques
Nombre de structurations, d'équipements culturel, sportif, de loisirs ou environnemental créés, aménagés ou étudiés : 6	Le montant du projet permet d'atteindre les objectifs de la fiche action (indicateurs) le montant du projet ne permet pas d'atteindre les objectifs de la fiche action (0), le montant du projet permet d'atteindre les objectifs de la fiche action (10)	10	/10	L'indicateur moyen sur ce type de projet est de 13 000 € de Leader. Le montant Leader présenté est de 17 005,50 €. Étant donné qu'une moyenne est définie et non un plafond, nous pouvons dire que ce projet respecte la moyenne Leader qui permet d'atteindre les objectifs de la fiche action.
Coef.8	Total	80	/ 80	
TOTAL respect des indicateurs		20	/ 20	

Qualité du projet

Périmètre / échelle / objectif (0 / 5 ou 10)		Notation		Remarques
	Le projet rayonne sur le périmètre d'une commune (0), le projet rayonne sur le périmètre d'au moins 3 communes (5), le projet est porté / rayonne à l'échelle du périmètre d'un EPCI du territoire ou d'une commune nouvelle (10)	10	/10	
Coef.0,40	Total	4	/ 4	

Principes de priorité		Critère de priorité (0 / 5 ou 10)		Notation		Remarques
Valorisation des ressources locales	<i>Le projet :</i>					
	S'appuie sur les ressources locales (patrimoine naturel ou culturel, filières locales tels le bois, la pierre,...) le projet ne fait pas référence aux ressources locales (0), le projet fait référence à au moins 1 ressource locale (5), le projet a pour objet la valorisation de plusieurs ressources locales (10)	10	/ 10			Le projet permet de valoriser le patrimoine naturel du lac de Naussac. Le porteur de projet doit préciser si ce projet permet la valorisation du petit patrimoine.
	Valorise le patrimoine et les savoirs faire locaux (technique traditionnelle, restauration d'un petit patrimoine bâti,...) le projet ne valorise aucun patrimoine et/ou savoir-faire local (0), le projet valorise 1 patrimoine et/ou savoir-faire local (5), le projet valorise au moins 2 et/ou plusieurs patrimoines ou savoir-faire locaux (10)	NC	/ 10	NC		NC
Coef.0,20	Total	2	/ 2			

Dimensions environnementales du projet	<i>Le projet prend en compte les problématiques environnementales suivantes :</i>					
	La prise en compte des ressources en eau et des énergies le projet ne fait pas référence à la problématique d'économies en eau et en énergie (0), le projet fait référence à la problématique des économies en eau et en énergie (5), le projet comporte un poste de dépense spécifique aux économies en eau et en énergies (10)	NC	/ 10	NC		
	Le respect de l'environnement (cf. charte d'engagement éco évènement) le projet ne fait pas référence à cette charte (0), le projet s'engage sur au moins à 5 critères de la charte (5), le projet s'engage sur plus de 5 critères de la charte (10)	NC	/ 10	NC		
Coef.0,20	Total	0	/ 4			

Dimensions partenariales du projet	<i>Le caractère partenarial du projet se manifeste par :</i>			
	La mobilisation de divers partenaires et/ou mutualisation de ressources, compétences, de lieux,... <i>le projet ne mobilise aucun partenaire externe au porteur de projet ni aucune mutualisation(0), le projet mobilise au minimum 2 partenaires ou 2 mutualisations (5), le projet réunit des partenaires dont les relations sont fixées dans le cadre d'une convention de partenariat (10)</i>	5	/ 10	L'établissement public Loire, le conservatoire du littoral, l'office de tourisme de Langogne Haut-Allier, les communes riveraines du Grand lac de Naussac, le conseil départemental de la Lozère, FFrandonnée, le comité départemental de la randonnée. Le porteur de projet doit apporter des précisions quant aux conventions de passage.
	Un projet qui prévoit de s'inscrire dans le temps et sur le territoire <i>le projet n'a aucun lien avec les acteurs du territoire (0), le projet est en lien avec 1 partenaires local et s'inscrit dans la durée (5) le projet est en lien avec plusieurs partenaires locaux et s'inscrit dans la durée (10)</i>	10	/ 10	
Coef.0,30	Total	4,5	/ 6	
Impact sur le maintien et l'accueil de population	<i>Le projet contribue à la stratégie d'accueil et de maintien de population portée par l'association Terres de vie en Lozère par :</i>			
	Une action qui est en faveur du maintien et de l'accueil de populations <i>le projet ne fait pas référence au maintien et à l'accueil de population (0), le projet fait référence au maintien et à l'accueil de population (5), le projet a pour objet principal le maintien et l'accueil de population (10)</i>	5	/ 10	
	La contribution à une bonne connaissance du territoire et de ses ressources <i>le projet ne fait pas la promotion du territoire et de ses ressources (0), le projet fait en partie la promotion du territoire et de ses ressources (5), le projet a pour objet principal la promotion du territoire et de ses ressources (10)</i>	10	/ 10	
Coef. 0,60	Total	9	/ 12	
TOTAL		19,50	/ 24	
	TOTAL QUALITE DU PROJET	16,25	/ 20	

Respect des Indicateurs	20,00	/ 20	
Cohérence du projet par rapport à la stratégie du GAL Terres de vie en Lozère	16,25	/ 20	

Les dossiers n'ayant pas acquis au minimum 10 points sur 20 pour le respect des indicateurs et pour la cohérence du projet par rapport à la stratégie du GAL devront être retravaillés